Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260427-31_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 05/05/2026
Et Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/04/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : DELCOURT Xavier, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE BARTZ Martine à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. PHILIPPE Laurent

31_2026 – Désignation des représentants de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

La composition des commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026 a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. Par ailleurs, la durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3.

Missions de la commission de contrôle
La commission :
- s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Réunions de la commission
La commission de contrôle se réunit :
- soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire
- soit entre le 24ème et le 21ème jour avant le scrutin et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

Composition de la commission de contrôle dans les communes comptant plus d'une liste en présence au conseil municipal (art. L. 19, V, VI et VIII)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260427-31_2026-DE

La commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

-Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

Ni le Maire, ni les adjoints ne peuvent siéger à cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de désigner comme membres de la commission de Contrôle des Listes Electorales :

Commission de contrôle des listes électorales		
1	Membre	Yolande Bellec
2	Membre	Patrick Le Hyaric
3	Membre	Sylvianne Choley
4	Membre	Vincent Hémonic
5	Membre	Xavier Delcourt

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 04/05/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Laurent PHILIPPE